

... parce qu'on ne nous dit pas tout dans les publications officielles de la mairie

CINQ MÉDECINS GENERALISTES
QUITTENT LA VILLE

Plaisance : Désert médical



1 médecin pour 2 000 habitants



Vous avez la parole
"Mon médecin s'en va !"



Limitation à 30 km/h
Drôles de choix



Maison Guitard
Place au béton !



Le tour du quartier
Nouvelles résidences

Comment feront les nombreux patients plaisançois du cabinet médical situé au 42 avenue des Pyrénées, lorsque les cinq médecins généralistes qui les suivent depuis des années auront quitté Plaisance ? Faute de pouvoir agrandir leurs locaux en rachetant un bâtiment communal qui aurait permis d'installer, dans de bonnes conditions, le cinquième confrère et d'accueillir une secrétaire médicale, les praticiens ont décidé de s'en aller. « **Nous partons pour un beau projet de maison médicale porté avec enthousiasme par la mairie de Frouzins et un travail en équipe de qualité** », confie le groupe de médecins.

Un seul médecin pour 2 000 habitants

Leur projet était d'acquérir le local municipal quasi en ruine qui prolonge leur cabinet médical, sur le parking du boulevard des Capelles.

Celui-ci leur étant proposé à un prix trop élevé par la mairie, ils ont dû y renoncer car ils n'auraient

pas pu y réaliser les coûteux travaux d'aménagement nécessaires.

Impossible non plus, pour ces médecins, de s'entendre avec la mairie qui étudie l'opportunité de construire une "maison médicale pluri-disciplinaire" et dit avoir déjà « identifié un opérateur et un terrain ». Il semblerait que des terrains de sport communaux du centre-ville, proches de l'Ecole Marcel Pagnol, investis quotidiennement par les enfants qui s'y défoulent, soient pressentis pour cette implantation. Dommage, au passage, pour ces jeunes sportifs !

La situation est grave pour une ville de 20 000 habitants comme Plaisance qui ne comptera dès lors plus qu'un seul médecin pour 2 000 habitants, alors que la moyenne est de 4 pour 1 000 en Haute-Garonne (source : Insee) ! Comment s'organiseront les Plaisançois ? Certains d'entre eux nous ont fait part de leur désarroi (lire page suivante).



Votre médecin quittera bientôt Plaisance pour Frouzins, comment allez-vous vous organiser ?

Josiane, patiente du cabinet médical depuis 1989

« Apprendre le départ de ces médecins m'a fait un choc. Je commence à avancer en âge et j'essaie de me prévoir une vie organisée et confortable. Ce cabinet médical était pratique avec le laboratoire d'analyses et la pharmacie juste à côté. Je pouvais m'y rendre à pied. Alors, à l'idée de devoir aller à Frouzins pour consulter mon médecin traitant, je me fais du souci. Tant que je pourrai conduire et que ma vue sera bonne, ça ira, mais après... Se priver de cinq médecins dans une commune qui n'arrête pas de grossir et obliger les habitants à trouver un généraliste loin de chez eux, parfois même à Toulouse, est vraiment une catastrophe ! »

Floriane, inquiète que le nombre de médecins diminue

" Je ne suis pas personnellement concernée par le départ de ces cinq médecins et pourtant, je suis inquiète pour l'avenir. Mon médecin traitant, arrivée en 2020 pour remplacer un confrère qui partait (et qui n'a pris aucun nouveau patient en trois ans), m'a annoncé qu'elle allait prendre sa retraite l'année prochaine. Celui de mon compagnon (qui exerçait sur la commune voisine de Tournefeuille) a également fait jouer ses droits depuis peu. D'ici un an, je risque donc de me retrouver sans médecin traitant ! "

Jocelyne et Robert, dont le père est suivi par l'un des cinq médecins du cabinet

"En ce qui concerne le départ des cinq médecins, nous sommes concernés indirectement par mon père, qui souffre d'une tumeur au cerveau et de la maladie de Parkinson.

Nous avons appris par un autre patient la volonté de son médecin, une fois installé à Frouzins, de continuer à assurer des visites à domicile pour les personnes à mobilité réduite. Dans le cas contraire, nous demanderons à notre propre généraliste de prendre le relais."

Christian, patient du cabinet médical depuis près de 40 ans

"Mon médecin me connaît bien, mais également ses confrères du même cabinet, ce qui me semble important. Je leur fais confiance depuis 40 ans. Il y a une disponibilité, une fluidité dans la communication grâce à la proximité. Par exemple, pour récupérer une ordonnance ou remettre un dossier dans la boîte aux lettres. Tout cela pouvait se faire à pied, rapidement, facilement. Ce qui permet une réactivité pour les examens médicaux.

Ce que je trouve le plus grave par le fait que ces médecins soient amenés à quitter Plaisance, c'est que l'on se retrouve de plus en plus dans une forme d'anonymat qui nous éloigne de l'entraide d'une commune. Notre identité disparaît et avec cela les services que l'on peut s'apporter mutuellement...

Bien sûr, je suivrai mon médecin et tout le cabinet... et peut-être que j'utiliserai, de ce fait, les services aux alentours... Prenant de l'âge, il était rassurant d'avoir un service personnel à proximité. Récemment dans la même rue qui est le centre de Plaisance, nous avons perdu la librairie et maintenant ce cabinet médical."



Des ateliers ACT ouverts à tous

L'association ACT a organisé, en 2023, trois ateliers ouverts à tous, sur des sujets qui intéressent les citoyens. Ces rencontres sont une invitation à débattre et une occasion de diffuser des informations autour de différents thèmes.

- Le premier atelier a porté sur **la TEOMI (taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative)**, durant lequel les participants plaisançois, souvent un peu perdus face à ce nouveau système de ramassage des poubelles, ont apporté de nombreux témoignages et obtenu beaucoup de réponses et de pistes pour améliorer leur quotidien.
- Le deuxième atelier a permis de réfléchir à la façon de **créer une nouvelle librairie à Plaisance**, suite à la fermeture de Lire aux Eclats, en début d'année. Au cours du débat, un projet a germé dans l'esprit de citoyens participants : ouvrir une librairie coopérative sous forme de SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif). La prochaine étape sera de rencontrer un membre de l'URSCOP Occitanie, l'Union régionale des SCOP, pour en parler. Cela vous intéresse ? Contactez-nous à l'adresse : librairie.cafe.plaisance@gmail.com

- Le troisième atelier a été consacré à **la gestion de l'eau**, comment la préserver et mieux l'utiliser, en tant que citoyen, mais aussi à l'échelle communale. ACT avait, pour cet atelier, invité une Chargée d'intervention Ressource en Eau et Milieux Aquatiques de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, dont l'intervention a été passionnante.

Vous retrouverez les comptes-rendus de ces ateliers sur le site internet d'ACT (atelier-citoyen.org).

Les prochains thèmes proposés par ACT seront : la santé à Plaisance, le plan climat air énergie, la végétalisation et les îlots de fraîcheur, l'architecture climatique, l'école - état des lieux et perspectives -, la fresque mobilité, le handicap au travers de l'I.M.E, la dynamique culturelle...

Vous souhaitez recevoir une invitation, contactez-nous depuis notre site internet atelier-citoyen.org, rubrique "contact".

La Maison Guitard, avant et après : quel gâchis !



Nous avons déjà parlé de la Maison Guitard dans 1PACT N°4 (Maison Guitard : le patrimoine de la commune abandonné). Cette maison de maître, vieille de près de 200 ans, située au 56, avenue des Pyrénées, autrefois l'une des plus belles de Plaisance, a été laissée à l'abandon pendant 17 ans jusqu'à ce que le toit et les murs s'écroulent. Le temps ayant fait son œuvre, il a alors été facile au nouveau propriétaire, le promoteur immobilier PLH Conseil, de la raser à moindre frais en honorant la demande de l'architecte des Bâtiments de France qui était de conserver la façade protégée. Les grilles doivent aussi être réinstallées. Objectif : bâtir une résidence de 85 logements T1 à T3 pour séniors, avec parking souterrain.



Malheureusement pour la préservation de la nature et de l'architecture, tous les arbres du parc qui bordaient la bâtisse, le petit pigeonnier en briquettes roses et les anciennes écuries ont été abattus.

Et comme si cela ne suffisait pas, **le promoteur envisage également de bâtir un "parking déporté"**, car il n'aura pas assez d'emplacements pour garer tous les véhicules attendus.

Il est ainsi prévu qu'**un grand jardin privé du boulevard des Capelles soit entièrement bétonné et dédié aux voitures.** "On n'y peut rien, c'est un projet privé", argumente l'adjoint à l'Urbanisme. Il suffirait peut-être d'imposer au promoteur de réduire l'ampleur de ses ambitions immobilières.



Drôles de choix !

20, 30, 50, 70 km/h... les automobilistes plaisançois ont du mal à suivre la vitesse désormais imposée. Même l'appli Waze y perd son latin !

Depuis le début de l'année, la vitesse des véhicules sur la commune est limitée à 30 km/h.

C'est ce qu'indiquent les nouveaux panneaux d'entrée de ville, conformément à l'arrêté signé par le maire le 15 décembre 2022.



Objectif ? « **Fluidifier le trafic, réduire les bouchons, améliorer la qualité de l'air, réduire les accidents** », est-il expliqué en conseil municipal le 24 janvier.

La ville est donc accidentogène ? « Pas du tout », répond pourtant l'adjoint aux Travaux. **Rouler à 30 km/h réduit alors la pollution ? « Non,** indique catégoriquement un garagiste local. **A cette vitesse, les moteurs sont en surrégime et cela augmente la production de gaz d'échappement. »**

Et le maire de préciser : « **Cette mesure permettra de sécuriser la circulation à vélo en favorisant ce mode de transport, plutôt que d'attendre la mise en place des pistes cyclables qui s'avère onéreuse** » (1).

Nous y sommes ! Il s'agit donc ni de sécurité, ni de pollution, mais de **faire des économies** en évitant à la commune d'avoir à créer de **vraies pistes cyclables !**

Pourtant, les « 30 km/h » ne s'imposent pas partout. Comment s'y retrouver ? Le tour de la place Bombail est à 20 km/h, certaines rues restent à 50 km/h, d'autres sont à 70 km/h. **Quelle logique la municipalité a-t-elle suivie pour choisir où coller ses ellipses 30 et 50 sur la chaussée ?**



Difficile de comprendre... La rue de la Hille, par exemple, est limitée à 30 km/h sur sa partie basse, alors que deux pistes cyclables sont bien matérialisées sur ses côtés. Puis lorsque ces dernières disparaissent et que les vélos doivent rouler sur la route, les voitures passent à 50 km/h ! Bizarre... Idem pour la rue des Ecoles. D'autres voies, comme les boulevards des Capelles et Victor Hugo, possèdent de belles pistes cyclables à double sens, qui permettent aux vélos de circuler en toute sécurité. Pourtant les voitures doivent tout de même ralentir à 30 km/h. Aucune logique ne semble dicter ces choix ! Même l'application d'informations routières Waze nous a avoué n'y rien comprendre !

(1) Voir le procès-verbal du conseil municipal du 24/01/2023

Le tour du quartier

Dans chaque numéro d'1PACT, nous présentons un quartier de Plaisance.

Aujourd'hui, les nouveaux quartiers situés autour du centre commercial Bernadet, leurs atouts et ce qui pourrait être amélioré. Les habitants nous en parlent.

La résidence **La Rodo** est constituée de 49 appartements et 12 villas. Elle se situe face à Intermarché, en bordure d'un espace vert réservé par la mairie pour y construire une 2x2 voies qui permettra aux camions de contourner la ZFE (Zone à faible émission) toulousaine. Ce que personne ne souhaite à Plaisance !



Les habitants **se plaisent** dans cette résidence bien placée, non loin du bus Linéo 3, des commerces et de professionnels de santé. Le collège est à 20 minutes à pied ou 5 à vélo. La Ramée ou la promenade le long du Touch sont facilement accessibles.

La résidence est plutôt **calme** avec parfois trop de musique qui s'entend bien en été.

Afin de réduire la facture d'électricité commune à tous les habitants, il a été demandé au Syndic que l'éclairage soit coupé plus tôt, à 23 h. La conséquence inattendue a été l'arrêt des jeux des enfants ou des conversations nocturnes extérieures à cette heure, ce qui a rendu la résidence plus tranquille.

La rue n'a pas de panneau indiquant son nom. C'est un peu compliqué de la trouver si l'on n'a pas de GPS. Une propriétaire l'a signalé à la mairie par mail mais n'a eu, à ce jour, aucune réponse. Il s'agit de la « rue des Hêtres ».

Enfin, le promoteur de la résidence, Les Chalets, a conçu son projet sans y inclure d'aire de jeux. Les enfants se servaient du portail comme cage de foot. Les coups répétés du ballon ont provoqué des dysfonctionnements du portail.

Concernant **la résidence Sporting Green Side**, implantée derrière le centre commercial Bernadet, un propriétaire a acheté en pensant qu'il y aurait un complexe sportif ou une piscine sur l'arrière de la résidence sur un terrain communal ou privé. Il ne sait pas si, à ce jour, le projet est abandonné.

Les personnes interrogées dans les deux résidences nous ont parlé d'un sujet d'actualité : les ordures ménagères.

Il y a un **vrai problème avec les poubelles**. Celles-ci sont désormais accessibles avec un badge. Tous les habitants n'en possèdent pas et on assiste à des incivilités : les poubelles sont laissées en vrac par terre, rendant impossible et insalubre l'accès aux colonnes.

Les habitants ont pu observer des personnes extérieures à la résidence venant en voiture déposer furtivement leurs déchets. Cependant, respecter les règles ne résout pas tous les problèmes. L'utilisation d'un composteur en fond de jardin, trop petit pour absorber tout le compost, attire les mouches. Les voisins ne sont pas contents.

Le forfait de la taxe sur les ordures ménagères inclut deux sacs de 50 litres par mois. Au-delà, c'est 3,59 € par poubelle supplémentaire. Une famille de quatre personnes interviewée, ayant découvert des asticots dans ses sacs en attente, en est venue à congeler ses déchets de viande et de poisson.



Nous repartons avec deux questions

- Comment combattre efficacement les incivilités ?
- Comment réduire la facture de ses déchets ménagers alors qu'on respecte les règles de tri et que l'on composte, tout en évitant les nuisances des mouches et des rats ?

Toute l'équipe de la publication 1PACT apporte son soutien aux commerçants et aux habitants, suite aux incendies qui ont ravagé plusieurs magasins du centre commercial St-Nicolas III et tout un bâtiment de la place Bombail. Bon courage à tous !

Depuis environ trois ans d'existence, une cinquantaine d'adhérents apportent à ACT, Atelier Citoyen du Touch, environ 1200 € par an.

Ces fonds nous permettent pour l'essentiel d'éditer notre "Magazine de Ré-information de Plaisance-du-Touch" : l'1PACT. Les premiers numéros, en 2021, imprimés à 7500 exemplaires, ont coûté autour de 400 €, puis 500 € pour passer à un tirage de 10 000 exemplaires suite à la forte croissance de la population de Plaisance. Après la hausse importante du prix du papier, 1PACT coûte désormais 750 €, si bien qu'environ deux parutions par an sont possibles. Si vous souhaitez que l'on puisse continuer à s'informer ensemble, n'hésitez pas à nous rejoindre et à adhérer !



Sur FB : www.facebook.com/AtelierCitoyenduTouch

Sur notre site : atelier-citoyen.org

Adhésion (10 € / 15 €) à l'association Atelier Citoyen du Touch (ACT), sur le site atelier-citoyen.org

Pour adhérer ou effectuer un don, vous pouvez vous rendre sur notre site internet :

<https://atelier-citoyen.org/adhesion-a-lassociation-act/>
et aller directement sur HelloAsso

ou nous déposer un chèque aux adresses indiquées sur le bulletin d'adhésion à télécharger sur notre site.

D'avance, un grand merci pour votre contribution !

